

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 24

Artikel: Petites curiosités
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son convive : « J'en suis fâché, mon compère, mais j'ai l'ordre de vous arrêter. »

Sans se déconcerter, Bouvier répond : « Je vous dois obéir, mais ne me refusez pas une grâce, celle d'aller chez moi, à Villeneuve, mettre ordre à quelques affaires pressantes. Vous me donnerez une garde qui ne me quittera pas. »

La demande fut accordée ; quatre soldats devaient le ramener à Chillon avant la nuit.

Arrivé à Villeneuve, Bouvier conduit ses gardes à la cave, sous prétexte de se rafraîchir et de trinquer avec eux une dernière fois. On goûte à plusieurs vases, et, en face du dernier qui contient son meilleur vin, la conversation s'anime, les têtes s'étourdissent. Bouvier saisit ce moment pour s'élancer dehors, pousse le verrou de la grosse porte de chêne, monte à son cabinet, y brûle quelques papiers, se charge de ce qu'il a de plus précieux et gagne à cheval la côte de Savoie. Trois conjurés qui n'avaient pu s'échapper, les deux frères Espaulé et le banneret Tronchet, eurent la tête tranchée.

Et, selon l'usage du temps, les deux maisons du bourgmestre Daux furent rasées avec défense d'y rebâtir. Les vides laissés par la destruction de ces maisons se voient encore aujourd'hui, l'un entre les maisons Campart et Chausson, rue Madelaine, l'autre à l'extrémité de l'Aile St-Laurent, à gauche.

On a découvert dernièrement, en fouillant dans les Archives, ces deux factures concernant la garde-robe de Napoléon I^{er} :

POUPARD ET C^{ie}

Palais du Tribunal, galerie côté de la rue de la Loi, 32.

Paris, 19 Août 1808.

Fourni pour le service personnel de Sa Majesté l'Empereur et roi :

Deux chapeaux castor à 60 fr. 120 fr.

24. — Le repassage d'un chapeau et fourni une coiffe piquée, en soie. 12 fr.

Ainsi, le fameux chapeau coûtait 60 fr. et, dès que la coiffe en était fatiguée ou le poil retroussé, Napoléon le faisait repasser ou redoubler.

Voici maintenant la facture de la redingote :

Mémoire des objets fournis par Le Jeune, tailleur, rue Richelieu 40.

Pour sa majesté l'Empereur.

1815, Avril et Mai.

Deux habits de chasseur avec plaque et épaulettes 600 fr.

Un habit de grenadier, avec plaque et épaulettes 350 fr.

Deux redingottes grises à 160 fr. chaque. 320 fr.

Napoléon, comme uniforme, ne portait que deux sortes d'habits militaires : celui des grenadiers à pied de la garde, habit

et collet bleu foncé, parements, revers et retroussis blancs, ou celui des chasseurs à cheval de la garde (guides), vert avec collet, retroussis et passepoils rouges. Les épaulettes et la plaque d'officier de la Légion d'honneur, en argent, étaient comprises dans le prix de l'habit.

La redingote avait des entournures de manches fort larges, car, contrairement à l'habitude des officiers de cette époque, Napoléon ne décrochait jamais ses épaulettes.

Depuis, on a payé jusqu'à trois mille francs un des petits chapeaux (à la vente du baron Gros). Quant aux redingotes grises, il n'en existe presque plus. L'une d'entr'elles cependant, provenant de l'ancien Musée des Souverains, est encore conservée dans les greniers du Louvre.

Petites curiosités.

On sait que vers la fin de l'année dernière les promoteurs d'une grande Tour, destinée à rivaliser, à Londres, avec la Tour Eiffel, offraient deux prix, l'un de 12500 francs, l'autre de 6250 francs, aux deux meilleurs projets d'une construction ayant une hauteur minimum de 1200 pieds (366 mètres). Tous les projets, au nombre de 86, viennent d'être exposés, et ont été examinés par un jury, composé d'un comité d'ingénieurs et de professeurs, parmi lesquels se trouve sir Benjamin Baker, l'ingénieur du pont du Forth. — La plupart de ces conceptions, qui dépassent en hauteur la tour Eiffel, n'en sont qu'une copie plus ou moins exacte ; mais aucune ne l'égale dans ses bonnes proportions et l'harmonie de son ensemble. Il n'est guère plus difficile d'atteindre 600 mètres que 300, le seul mérite résidant dans la conception du premier de ces édifices, et c'est M. Eiffel qui l'a conçu.

On va très prochainement fêter à Leipzig le deuxième centenaire de la pipe, où tous les fumeurs du monde sont conviés. C'est en effet dans cette cité que la pipe fut inventée par un docteur, le révérend Johan-Franz-Jacob Vitarus. Il fut le premier qui eut l'ingénieuse idée, en juin 1690, de brûler du tabac, « l'herbe à Nicot » comme on disait en France, dans un fourneau de terre cuite.

La pipe, dit un chroniqueur français, est entrée dans l'histoire à la bouche héroïque du célèbre Jean Bart ; nos soldats l'ont promenée de compagnie avec le drapeau tricolore, du Caire à Wilna et des bouches de l'Elbe au delta du Pô. Elle a, dans le cabinet de maint savant, auréolé de sa fumée les plus nobles trouvailles de l'humanité. Les poètes, du reste, n'ont pas manqué à la pipe. Barthélemy a chanté « la culotte d'ébène et le turban d'ivoire. » Et, sur l'air de la *Petite Margot*, un chansonnier a rimé ce refrain :

Voici la pipe !
Elle dissipe
Mélancolie, ennui, mauvaise humeur ;
Sur le cigare,
Je le déclare,
Elle a le pas aux yeux du vrai fumeur.

Et, dans quelques jours, il y aura 100 ans que fut adopté le chapeau-tube, l'horrible tuyau de poêle, que tout le monde qualifie de disgracieux, et auquel personne ne renonce. C'est le chapeau de quaker de l'illustre Franklin qui a servi de modèle aux chapeliers parisiens de l'époque. Le tricorne disparut au bout de quelques années. Au début, les révolutionnaires seuls adoptèrent le tuyau de poêle, et pour ce motif il fut prohibé en Allemagne.

Vers 1840, au contraire, les gens paisibles l'ayant adopté comme couvre-chef, ceux qui se coiffaient d'un feutre mou furent fortement soupçonnés de visées subversives.

Tout le monde sait, dit le *Rameau de Sapin*, que le hérisson est l'ennemi juré des reptiles en général et des vipères en particulier ; mais peu de gens, sans aucun doute, connaissent la manière dont il s'y prend pour se procurer un gibier récalcitrant comme la vipère, et pour s'en faire un excellent plat de saison. — Un garde était en tournée dans des bois malheureusement infestés de vipères ; il en voyait une énorme endormie au soleil, et il s'apprêtait à la couper en deux d'un coup de fusil, quand il aperçut un hérisson se glisser prudemment sous la mousse et s'approcher sans bruit du reptile. Il assista alors à un singulier spectacle. Dès que le hérisson est à portée de sa proie, il la saisit par la queue avec les dents et, plus rapide que la pensée, il se roule en boule. La vipère, réveillée par la douleur, se retourne, aperçoit son ennemi et lui lance un terrible coup de tête. Le hérisson ne bronche pas. La vipère, affolée, le traîne, le roule, elle se débat, siffle et se tord dans d'affreuses convulsions. Au bout de cinq minutes, elle est en sang ; sa gueule n'est qu'une plaie ; elle tombe épuisée sur le sol ; encore quelques soubresauts, puis les dernières convulsions de l'agonie, et elle expire. Quand le hérisson l'a bien sentie morte, il la lâche et se déroule tranquillement ; sans doute, il allait se mettre à table séance tenante et dévorer sa proie ; mais la vue du garde, qui s'était approché durant la lutte, lui fit peur, et il se repelotonna de nouveau, jusqu'à ce que l'indiscret eût disparu sous bois. Le hérisson n'avait donc pas tué la vipère, mais il l'avait obligée à se tuer sur ses piquants.

L'orthographe et la prononciation. — A propos des discussions que soulève de tous côtés le projet fantaisiste d'une réforme de l'orthographe, nous croyons intéressant de citer quelques-unes des bizarreries qui causent tant d'embarras aux étrangers désireux de se familiariser avec la langue française :

Nous portions les portions.
Les poules du couvent couvent.
Mes fils ont cassé mes fils.
Il est de l'Est.
Je vis ces vis.
Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?
Nous éditions de belles éditions.
Nous relations ces relations intéressantes.
Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.
Nous inspections les inspections elles-mêmes.

Nous exceptions ces exceptions.

Je suis content qu'ils content cette histoire.

Ils convient qu'ils convient leurs amis.

Ils ont un caractère violent; ils violent leurs promesses.

Ils expédient leurs lettres; c'est un bon expédient.

Ils négligent leurs devoirs; je suis moins négligent.

Nous objections beaucoup de choses contre vos objections.

Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.

Nos intentions sont que nous intentions ce procès.

Les poissons affluent à un affluent, etc.

Le bleu du ciel — Si vous demandiez autour de vous, même dans la classe instruite, en quoi consiste la coloration bleue du ciel et quelle en est la cause, on se trouverait embarrassé de vous répondre, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent. — Un illustre physicien anglais, Tyndall, explique ce phénomène par la présence d'innombrables particules solides ou liquides en suspension dans l'air.

Si l'atmosphère tout entière venait à disparaître, avec les poussières qu'elle renferme, le ciel serait tout noir, comme un gouffre sans fond qu'il est, et sur ce fond noir, nous verrions briller des étoiles qui ne scintilleraient pas, c'est-à-dire dont la lumière n'aurait pas ce tremblotement que tout le monde connaît, et qui est un phénomène purement atmosphérique.

Quant on gravit une haute montagne, plus on s'élève et plus le ciel devient sombre, parce que les particules en suspension dans l'air sont à la fois plus rares et plus ténues. Il en est de même dans le désert où l'air est prodigieusement sec et à peu près exempt de ces légions de corpuscules qui encombre l'atmosphère des régions industrielles et populeuses. En traversant le Sahara on est particulièrement frappé de la nuance foncée du ciel et de l'éclat exceptionnel des étoiles.

Tyndall justifiait sa doctrine par des expériences extrêmement curieuses. Il prenait par exemple une grande quantité d'eau pure et y projetait une solution alcoolique de mastic de gomme, et il agitait vivement le mélange avec une baguette de verre, de manière à obtenir une grande masse de particules de mastic extrêmement ténues, en suspension dans l'eau. Et examinée contre un fond sombre, violet ou noir par exemple, cette eau qui, au début de l'opération, était d'une parfaite transparence, finissait par prendre une teinte d'un beau bleu.

La fenna que priè po se n'homme.

Lâi a dâi dzeins que sont tant molési à degottâ d'oquie que se per hazâ sè trâovont débarrassi dè cein que lâo baillè dâo mau et dâi cousons, ne sont pas conteints, et l'ont couâte dè sè remette dein lo grabudzo.

Onna fenna qu'avâi étâ véva, et que n'avâi pas eu ti lè bounheu avoué son premi, s'étâi remariâie avoué on gaillâ que ne vaillessâi pas lo Pérou et que la

taupavè quasu ti lè dzo. Dè bio savâi que se l'ein avâi étâ einfaratâie quand lo galant lâi contavè fleurette, cein lâi avâi passâ. Dè quin coté étiont lè too, âo bin étion-te dâi dou cotés? Diabe lo mot y'ein sé; mâ adé est-te que c'étâi la fenna que recédiâi lè vouistâies et que c'étâi l'homme que lè lâi baillivè, que vo pâodè peinsâ sèla pernetta lo portavè dein son tieu.

Onna né que lo compagnon sè reduisâi, et que sè preparavè binsu à rolhi po repondrè à sa fenna, qu'avâi forta pince dè coutema, l'est tot ébâyi dè l'ourè que le priyivè tot foo et que le demandavè âo bon Dieu dè lâi conservâ se n'homme et dè ne pas lo lâi preindrè.

Lo gaillâ, qu'out cein, est tot ébaubi, et sè peinsè que sa fenna n'est pas onco tant crouie, et na pas lâi bailli onna distribuchon, sè trovâ tot emochenâ, et lâi fâ de n'air tot dâo :

— Ye t'ouio que te priè por mè; est-te que te m'améras petétré adé quand bin su dâi iadzo on pou vi avoué tè ?

— Oh na fâi na! repond la fenna; mâ mon premi homme mè motchatavè; tè te m'assommé à mâiti; et se te veniâ à mouri, saré d'obedjâ d'ein preindrè on troisiémo que sarâi dein lo cas dè mè tiâ.

Mot de la charade de samedi:

Migraine. — Ont deviné, MM. Bohy, Henrioud, Genève; — Vallon, La Mothe; — E. Correvon, Lavanchy, Vevey; — Fallet, St-Imier; — F.-M., Daillens; — Perrault, Nyon; — Simond, Moutiers; — Perret, café du Midi, Montreux; — Dunoyer, Cressier; — Lambelet, Oron; — Genton, Granges près Villeneuve; — Delessert, Vufflens; — Bengeli, Thierrens; — Boulenaz, Lausanne; — Gerber, Lutry; — Orange, Genève; — Porchet, Tour-de-Peilz; — Bastian, Lutry; — Tinembart, Bevaix; — Held, Corsier; — Bastian, Forel; — Repond, Berens; — F. Pittet, Lausanne; — Mounoud, Territet. La prime est échue à M. Gerber, à Lutry.

Problème.

Deux villes, A et B, situées le long d'un même fleuve, sont desservies par un bateau à vapeur qui emploie 2 heures pour descendre de A en B, et 10 heures pour remonter de B en A. — Combien un bateau qui emploie 2 1/2 heures pour descendre, resterait-il de temps pour remonter ?...

La longueur du trajet de A en B est de 50 kilomètres.

Prime: Un objet utile.

Boutades.

Un brave homme, indulgent et généreux, sent, dans la rue, un pick-poket mettre la main à son gousset et tenter de lui dérober sa montre. Il arrête doucement sa main en souriant et lui dit d'un ton paternel :

— Un peu de tenue, mon ami, je vous en prie... si le sergent de ville vous voyait.

Sur la prière de la cuisinière, qui sait à peine écrire son nom, la demoiselle de la maison a consenti à lui faire une lettre pour son fiancé.

Au bout de deux pages, la cuisinière lui dit: « Maintenant, mademoiselle, je crois qu'il y en a assez; ça va très bien, je vous remercie infiniment... Veuillez seulement ajouter au bas de la page: « Prière d'excuser la mauvaise écriture et les fautes d'orthographe. »

Un professeur de musique donnait des leçons à une jeune fille. La mère de celle-ci assistait aux leçons et ne quittait pas la chambre. Tout se passait de la façon la plus correcte du monde.

Cependant un jour, le professeur vint demander la main de la jeune fille, et, sur l'objection des parents qu'elle ne pouvait l'aimer, il les détrompa en leur assurant qu'elle n'épouserait que lui.

Aucune conversation n'avait pourtant été échangée entre eux; ils ne s'étaient jamais rencontrés ailleurs: seulement pendant les leçons, de petits papiers étaient discrètement glissés entre les touches du clavier, et une correspondance très suivie s'était, de cette manière, établie entre les amoureux.

Bonne maman, dès qu'un professeur de piano aura terminé sa leçon, allez visiter les touches de l'instrument, qu'elles soient faites avec « défenses d'ivoire. »

Plaisirs et chagrins du ménage,

Un livre bien amusant vient de paraître tout dernièrement à Londres. Son titre est: *Les joies et les chagrins du mariage.*

La partie consacrée aux agréments contient 60 pages; celle qui s'occupe des ennuis compte 380 pages.

Voilà un livre précieux à consulter... pour les célibataires.

Papeterie L. Monnet

rue Pépinet, 3, Lausanne

Cartes de visite. — Cartes d'adresse.
Cartes de bal, etc.

Faire-part de fiançailles, avec monogrammes.
Faire-part de décès.

Papier à lettre et enveloppes avec entête.
Factures, etc.

Etiquettes pour bouteilles.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
J'offre net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 12,75. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49. — Canton de Genève 3 % à fr. 100. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 81. — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.